**COMMUNIQUE**
12h00
27/08/2019

# POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

**AUJOURD'HUI**

**Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.**
**Pas de niveau d'information et de recommandation pour les départements de l'Aisne et de la Somme.**

**DEMAIN**

**Fin du niveau d'alerte sur persistance dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.**
**Pas de niveau d'information et de recommandation pour les départements de l'Aisne et de la Somme.**

| Avant-hier 25/08/2019 | | Hier 26/08/2019 | | | Aujourd'hui 27/08/2019 | | Demain 28/08/2019 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Polluants et seuils dépassés en µg/m³ | | Polluants et seuils dépassés en µg/m³ | | Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire | Polluants et seuils prévus en µg/m³ | | Polluants et seuils prévus en µg/m³ | |
| Particules PM10 | Ozone | Particules PM10 | Ozone | | Particules PM10 | Ozone | Particules PM10 | Ozone |
| Moyenne journalière | Moyenne horaire | Moyenne journalière | Moyenne horaire | | Moyenne journalière | Moyenne horaire | Moyenne journalière | Moyenne horaire |
| | 180 | 50 | 180 | Nord | 50 | 180 | | |
| 50 | 180 | 50 | 180 | Pas-de-Calais | 50 | 180 | | |
| | | | | Somme | | | | |
| | | | | Aisne | | | | |
| | | | | Oise | | 180 | | |

**Légende**

- Niveau d'alerte
- Niveau d'alerte sur persistance
- Niveau d'information et de recommandation
- Aucun niveau atteint

µg/m³ Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

**1er niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

**2ème niveau : alerte →** en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

## EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales, en cette période, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

**Aujourd'hui, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, et de l'Oise sont concernés par cet épisode de pollution. Un double épisode ozone et particules est prévu pour le Nord et le Pas de Calais.**
**L'épisode d'ozone s'explique par le maintien des concentrations élevées dûe aux conditions météorologiques estivales. En effet, au vu des conditions météorologiques (augmentation des températures, ensoleillement, vent très faible) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations en ozone continuent à augmenter et dépasseront les 180 µg/m3 en moyenne horaire pour aujourd'hui dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.**
**L'épisode en particules PM10 s'explique par des concentrations élevées sur le littoral. Au vu des faibles conditions de dispersion, des conditions météorologiques stables, des niveaux élevés et des modèles de prévisions de la qualité de l'air, les concentrations en particules devraient dépasser les 50 µg/m3 en moyenne journalière pour aujourd'hui et demain sur le Nord et le Pas-de-Calais.**
**Hier, les concentrations en particules en suspension PM10 ont atteint le seuil de 50 µg/m3 en moyenne journalière au niveau du Calaisis et du Dunkerquois. Cet épisode côtier s'explique par une accumulation de particules produites localement et par des conditions peu dispersives.**

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

### L'Agence Régionale de la Santé recommande :

**Il est recommandé aux personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :
**Limiter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur
**Limiter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :
**Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues**
**Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles**
**Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.**

### Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou **à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**
Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**
Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**
**Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.**

| Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée | Suivi du dispositif et mesures d'urgence | Effets de la pollution atmosphérique sur la santé |
|---|---|---|
| www.atmo-hdf.fr<br>06 76 41 28 61<br>S'abonner gratuitement aux alertes<br>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.<br>Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les | http://www.prefectures-regions.gouv.fr<br>03 20 30 59 59 (préfecture Nord)<br>03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais)<br>03 22 97 80 80 (préfecture Somme)<br>03 23 21 82 82 (préfecture Aisne)<br>03 44 06 12 34 (préfecture Oise) | https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/<br>03 62 72 86 27 |
| Atmo Hauts-de-France | Préfet de la Région Hauts-de-France | ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France |